



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 24 novembre 2021

### **Semaine de l'École inclusive**

*22 novembre au 26 novembre 2021*

#### L'École inclusive c'est quoi ?

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Depuis plusieurs années, l'académie de Lille a pour ambition forte d'assurer le développement d'une offre éducative de qualité pour tous. La mise en place des comités départementaux de l'école inclusive a permis de renforcer le dialogue avec les familles, les associations et les partenaires institutionnels (ARS, MDPH).

#### Accompagnement des élèves en situation de handicap

Quelques chiffres :

- ✓ 4.1 % d'élèves en situation de handicap
- ✓ 348 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) en école
- ✓ 163 ULIS collège
- ✓ 52 ULIS lycée

#### **Le pôle inclusif d'accompagnement localisé – PIAL**

Les PIAL favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

L'académie consolide son déploiement avec l'implantation de **189 PIAL** : 117 dans le département du Nord et 72 dans le département du Pas-de-Calais (153 PIAL publics et 36 PIAL privés).

#### **Contact presse**

**Rectorat de l'académie de Lille  
Service communication**

Olivia Gosset  
Tél : 03 20 15 60 92  
Mél : ce.communication@ac-lille.fr

144, rue de Bavay  
59000 Lille

### Les objectifs :

- Un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap
- Plus de réactivité et de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles
- ✓ Une professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et une amélioration de leurs conditions de travail

L'une des priorités de l'académie est de proposer des parcours scolarisés toujours plus personnalisés. Les PIAL, **dont le territoire est couvert à 100% depuis la rentrée de 2019**, illustrent bien la volonté académique d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

### Création de structures inclusives à la rentrée 2021 :

- ✓ 8 ULIS Collège
- ✓ 1 ULIS LEGT
- ✓ 4 ULIS LP

### **Le plan autisme**

Dans le cadre du plan autisme, le déploiement d'unité d'enseignement externalisée autisme (élémentaire et maternelle) permet la création de nouveaux dispositifs inclusifs en partenariat avec les établissements médicosociaux. Ces ouvertures s'accompagnent dorénavant de création de dispositif d'autorégulation (DAR) pour accueillir les élèves porteurs d'un trouble du spectre autistique au collège.

L'académie renforce son réseau de 6 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et de 2 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) **avec l'ouverture en septembre d'1 UEMA à Fourmies et 1 UEMA à Beuvry.**

### **Les AESH**

- ✓ **9 300** AESH (+62% depuis 2017) répartis sur 153 PIAL publics

Pour accompagner l'ensemble des dispositifs inclusifs, l'académie continue de renforcer la formation continue de tous les personnels de la communauté éducative : enseignants et AESH. Le personnel est ainsi incité à valoriser leurs nouvelles compétences dans l'obtention d'un diplôme certificatif, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques inclusives (CAPPEI).

### **Des outils disponibles pour la communauté éducative**

- ✓ Vadémécum (se former et obtenir le CAPPEI) ;
- ✓ Livret de formation à une école inclusive ;
- ✓ Guides à destination du directeur d'école et du chef d'établissement ;
- ✓ Guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille + Guide d'entretien entre le directeur d'école, le chef d'établissement et la famille ;
- ✓ Le livret de parcours inclusive : application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ✓ La plateforme Cap école inclusive.

Des cellules d'écoute académiques sont à la disposition des familles concernant le parcours scolaire de leur enfant en situation de handicap par le biais d'un numéro vert unique 0 805 0805 110.

## La scolarisation des jeunes allophones en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - UPE2A

Pour l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, l'objectif est de permettre une scolarisation en milieu ordinaire en prenant en compte les besoins éducatifs spécifiques de ces élèves. Des dispositifs d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français et la continuité pédagogique sont mis en œuvre.

A ce jour l'académie dispose de 60 UPE2A au sein des établissements publics dont 2 UPE2A ouvertes à la rentrée 2021 :

- ✓ 1 unité au LP Jacques le Caron à Arras
- ✓ 1 unité au lycée du Hainaut à Valenciennes (ouverture en réseau avec le LP de Trith St Léger)

## Scolarisation des enfants en situation de placement (Aide sociale à l'enfance)

Dans l'académie, les enfants en situation de placement à l'ASE sont environ 15 000 et pour beaucoup en âge scolaire. Les recherches sur ces enfants placés par les services sociaux indiquent qu'ils ont des difficultés scolaires plus fréquentes et plus importantes. Ils se distinguent des autres élèves par le fait qu'ils ont un parcours scolaire nettement plus court.

Chez les enfants confiés à l'ASE, on constate que :

- ✓ 60 % ont redoublé une fois
- ✓ 39 % dès l'école primaire
- ✓ 2/3 ont un retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup>
- ✓ 3 fois plus de sorties du système scolaire après 16 ans
- ✓ 25 % qui sortent du système scolaire sans diplôme
- ✓ 20% ont une reconnaissance administrative de handicap

## Le numérique au service des empêchés pour cause d'accident ou de maladie

Lors des périodes d'absence de l'élève, le personnel des écoles et des établissements scolaires assure la transmission des documents pédagogiques. Il veille à garantir le lien entre l'élève et sa classe à l'aide de différents outils.

- Outils simples : photocopies ciblées et numérotées, photos de cours, etc.
- Outils numériques de transmission : Environnement numérique de travail (ENT), scanner portable, etc.
- Systèmes de télé présence robotisés (STPR) destinés aux jeunes scolaires empêchés par des maladies graves et de longue durée.

Ces STPR permettent aux élèves d'assister en temps réel à distance aux cours, aux travaux pratiques ou autres activités de la classe en pouvant être vus et entendus s'ils le souhaitent par le groupe classe et le professeur.

Ces systèmes permettent également à l'élève de prendre la parole, de répondre à des évaluations et à des exercices aux côtés de leurs camarades. Dans l'académie, ce sont deux types de dispositifs robotisés qui seront déployés.

- Buddy est un robot mobile de 56 cm disposant d'un écran tactile, situé en classe. L'élève de son côté dispose d'une tablette de contrôle. Avec un design ludique, il permet à l'élève de voir la classe, de les entendre, mais aussi de parler, se déplacer, communiquer une émotion et de lever la main. Il peut être rendu fixe, pour être posé sur une chaise. Ce modèle est destiné aux élèves les plus jeunes, en maternelle et élémentaire.
- Beam+ Pro est un robot interactif destiné aux collégiens et lycéens. Il a la particularité, grâce à sa caméra de détection des obstacles, de permettre à l'élève de consulter un document. Le bénéficiaire dispose pour contrôler le robot d'un ordinateur et d'une manette.

Plus d'informations sur le site académique : [Ted-i : 200 dispositifs robotisés de scolarisation à domicile](#)